



Le Maire,

A. TAÏBI

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 Février 2018

PROCES-VERBAL

Séance du 15 Février 2018

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille dix-huit, le quinze février à vingt heures dix, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le neuf février deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA N'GOLO, M. Larbi LEBIB, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE

Étaient absents représentés :

Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN	a donné pouvoir à	M. Azzédine TAÏBI
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA N'GOLO
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	Mme Angèle DIONE
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	M. Olivier MATHIS
M. Lamine SAÏDANE	a donné pouvoir à	Mme Nabila AKKOUCHE
M. Abdelfattah MESSOUSSI	a donné pouvoir à	M. Philippe LENAOUR
M. Erol ERSAN	a donné pouvoir à	M. François VIGNERON
Mme Favella HIMEUR	a donné pouvoir à	Mme Zaiha NEDJAR
Mme Khalida MOSTEFA SBAA	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL jusqu'à l'affaire n° 1.2
M. Madi BOINA BOINA	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Sylvie JEANNOT	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU jusqu'à l'affaire n° 1.2

Sont arrivés en cours de séance :

M. Mathieu DEFREL à l'affaire 2.1, Mme Khalida MOSTEFA SBAA à l'affaire 2.1, Mme Sylvie JEANNOT à l'affaire 2.1,

Étaient absents :

Mme Najewa HAMMANI, Mme Lidia AMZAL, M. Khader ABDELLALI.

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude DE SOUZA

Communication du Maire

Monsieur le Maire rend compte des décisions du Maire en application de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire qui n'ont fait l'objet d'aucune observation.

Affaire n° 1.1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : DESIGNE Jean-Claude DE SOUZA, Conseiller municipal, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 1.2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017

Rapporteur : Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA (par mandat), M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT (par mandat), Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 décembre 2017.

Au préalable, Monsieur le Maire rappelle qu'en dépit de belles paroles, l'État ne répond pas présent aux enjeux du territoire de Stains. Il en veut pour preuve ce qui s'est produit la semaine dernière, l'équipe municipale ayant appris deux mauvaises nouvelles.

La première nouvelle est que la ville de Stains n'a pas été retenue pour expérimenter la Police de Sécurité du Quotidien, alors qu'elle avait été l'une des premières à avoir candidaté. Le ministre de l'Intérieur avait adressé un courrier à Monsieur le Maire, suite à une interpellation

de la part de ce dernier. Des questions peuvent se poser sur les critères qui ont présidé au choix des villes - ou, en tout cas, des quartiers retenus. Très peu l'ont été en Seine Saint-Denis. Aucune ville et aucun quartier ne l'ont été sur le territoire. De nombreux maires sont en colère, au-delà des sensibilités des uns et des autres. **Monsieur le Maire** va réagir en faisant parvenir un courrier au ministre de l'Intérieur. Plusieurs maires réagiront, qu'il s'agisse de ceux de Saint-Denis, d'Épinay ou autres. Il est une nouvelle fois regrettable que l'État décide de tourner le dos aux villes du territoire sur la question éminemment importante qui est celle de la sécurité. **Monsieur le Maire** constate que peu de personnes s'y intéressent, comme d'habitude. Pourtant, cette question relève de besoins majeurs sur le terrain.

La seconde nouvelle est que le tribunal administratif a, sur demande du préfet, annulé l'arrêté municipal « anti-mise à la rue ». Cette annulation ne repose pas sur un principe de droit, mais sur une intention supposée. **Monsieur le Maire** n'a pas été le seul maire à avoir pris cet arrêté. D'autres maires l'ont fait, y compris sur le département. Cette décision est hallucinante. **Monsieur le Maire** ne manquera pas de la contester devant les tribunaux. Il est certain que l'État estime que peu de personnes sont à la rue. Il y a encore quelques jours, le Secrétaire d'État M. DENORMANDIE en avait dénombré une cinquantaine dans toute l'Île-de-France. La mesure de la réalité et de la violence de cette situation n'est pas prise. Ces personnes sont souvent âgées et malades. Stains, tout au contraire, agit pour défendre toutes les personnes mises à la rue, sans distinction d'origine, de genre ou d'opinion, n'en déplaise à celles et ceux qui soufflent sur les braises de la misère et de la division dans un bas calcul politicien.

Une bonne nouvelle fait suite aux visites nocturnes organisées par la municipalité il y a quelques mois, en particulier avec Francis MORIN, élu à la Sécurité : elles seront reprises. **Monsieur le Maire** a décidé, par un arrêté municipal, la fermeture du commerce situé rue Carnot, sachant que le préfet avait déjà été interpellé à deux reprises au moins. Ce commerce se situe aux environs du Studio Théâtre, au numéro 30 de la rue Carnot. Il est également proche de la future médiathèque et des habitations. Ce commerce est hors la loi car ne respectant pas les mesures d'hygiène. Des contrôles et des rapports ont été réalisés, aboutissant à la mise en demeure de respecter un certain nombre d'obligations. Par ailleurs, ses horaires d'ouverture désordonnés entraînaient de graves nuisances pour les habitants de ce quartier qui ont été confrontés également à des tentatives d'agression, etc. Cette situation ne peut pas être supportée. Elle est inacceptable. Un arrêté de **Monsieur le Maire** a donc été posé ce jour. Le commerce est fermé - **Monsieur le Maire** s'y est rendu deux fois. La Police municipale s'est également assurée à deux reprises de la fermeture de ce commerce. Cet établissement fera le maximum pour obtempérer. Il est certain qu'il ne bénéficiera pas du soutien de l'ensemble de l'équipe municipale - à tout le moins de la majorité élue - qui est déterminée à lutter concrètement contre ces commerces qui troublent l'ordre public. D'autres établissements seront également inquiétés. Des démarches similaires seront engagées pour les autres établissements visés.

Ce Conseil municipal comprend peu de points à l'ordre du jour. Il permettra donc de débattre pleinement des orientations budgétaires et de témoigner des grandes orientations et dynamiques mises en œuvre par l'équipe municipale. **Monsieur le Maire** rappelle que ces orientations sont menées dans un contexte budgétaire extrêmement dégradé, instable et incertain. Il faut y ajouter une situation sociale qui continue de se détériorer de manière très massive dans le pays, et plus précisément dans les villes et les quartiers populaires. Les politiques d'austérité appliquées à l'échelle nationale comme à l'échelle européenne ont évidemment des conséquences importantes sur cette dégradation sociale. Tout comme **Monsieur le Maire**, les membres du Conseil municipal ont certainement eu connaissance de l'annonce d'une baisse assez forte du chômage. **Monsieur le Maire** attend de recevoir les chiffres précis de Stains, et plus largement du territoire de la Seine Saint-Denis. La croissance internationale semble redémarrer, ce dont la France commence à bénéficier, il existe cependant de sérieux doutes et interrogations quant à la répartition de cette croissance et de cette richesse, qui résulte d'orientations budgétaires délibérées de la part du gouvernement.

Parler d'orientations budgétaires, lors de cette séance, n'est pas anodin. Il s'agit d'expliquer et de rendre compte, en totale transparence, de la façon dont est géré l'argent public, ainsi que des priorités des choix et des grands principes guidant l'action, en particulier, des gouvernements. Justice ou injustice ? Égalité ou discrimination ? Austérité ou préparation de l'avenir ? Le premier projet de loi de finances du gouvernement a rendu compte de ces injustices de manière assez claire.

D'un côté, plus de 9 milliards d'euros rendus aux plus grandes fortunes, avec la poursuite assumée de cadeaux fiscaux aux plus grandes entreprises et la suppression de l'ISF. De l'autre, une coupe dans les crédits politiques de la Ville, dans le budget du logement - approchant les 2,5 milliards d'euros - et la hausse de la CSG pour de nombreux retraités. Monsieur le Maire pense à celles et ceux qu'il rencontre quotidiennement ou le dimanche, au marché, et chez qui les augmentations très préoccupantes de la CSG donnent le vertige. Cette situation est inadmissible et intolérable. Ces mesures sont totalement assumées par ce gouvernement et par la droite gouvernementale libérale. Décomplexée, elle multiplie les appels du pied auprès des grandes fortunes, tout en méprisant et humiliant les classes moyennes fortement impactées, les retraités et les classes populaires.

À Stains, en revanche, la justice est au cœur de l'action de l'équipe municipale depuis 2014 - et bien avant, même. Dans un élan nouveau, elle conduit des budgets de résistance afin de protéger les Stanois de ces politiques d'austérité. Ces budgets protègent et préparent l'avenir, en particulier en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle les prévisions du Cabinet Klopfer discutées en Conseil en début de mandat - ce qui a certainement échappé à certains. Au regard des désengagements de l'État, l'endettement devait exploser, la capacité de désendettement passait à plus de trente ans à la fin du mandat, et les capacités d'investissement devaient être limitées. Grâce à l'action de l'équipe municipale, à ses mobilisations, à la recherche permanente de cofinancement et la gestion active de la dette et des dépenses publiques, la situation budgétaire de la Ville s'est améliorée de manière importante sans le recours du levier fiscal. Monsieur le Maire sait que ce résultat ne réjouit pas certains membres du Conseil. Il s'agit pourtant d'une réalité très claire.

Monsieur le Maire tient à remercier et à féliciter le travail mené par Olivier MATHIS en sa qualité d'adjoint aux Finances, ainsi que la Direction générale et l'ensemble des services ayant travaillé au quotidien pour améliorer justement cette orientation.

Quelle est la réalité, aujourd'hui ? En ce qui concerne la dette, 17 ans de capacité de désendettement, suite à la sortie des emprunts toxiques en 2015. Moins de 15 ans, l'an dernier. Et 8 ans, aujourd'hui, avec un encours de dette réduit de près de 4 millions d'euros en un an. Monsieur le Maire rappelle que par sa gestion active, responsable et solidaire, la municipalité n'a pas eu recours à l'emprunt pour investir. L'an dernier, l'objectif d'une épargne brute de 5 millions d'euros avait été fixé. Elle est, cette année, à près de 7 millions d'euros. La municipalité a connu un pic d'investissement permettant le développement des projets concrets pour les habitants. Beaucoup d'entre eux ont vu le jour. Ils sont connus des membres du Conseil :

- Le prochain projet concerne la médiathèque,
- Le commencement des travaux sur les jardins familiaux qui demanderont plusieurs années,
- Les espaces extérieurs du marché, dont l'intérieur et le bâtiment ont été rénovés totalement avec un nouveau délégataire,
- L'ancien collège Maurice Thorez et la totalité du site se transforment en centre administratif pour y accueillir un certain nombre de services municipaux. Ce lieu unique permettra aux Stanoises et aux Stanois de disposer plus facilement de nombreux services, d'un pôle d'économie sociale et solidaire avec des associations travaillant de longue date sur le territoire.

Ces dernières ont une expérience et une rigueur que personne ne peut contester. Une réunion s'est d'ailleurs tenue hier soir, où la démarche des associations a été présentée. L'équipe municipale travaille déjà avec elle.

- La rénovation de la Mairie est inscrite dans le cadre du programme d'action municipale.
 - La piscine, si tout va bien, pourra ouvrir ses portes dès l'été prochain.
 - Des groupes scolaires et, demain, un nouveau quartier feront la jonction entre le métro de la ligne 13 « Saint-Denis Université » et Le Clos Saint-Lazare. Il s'agit du quartier des Tartres. Le sein de ce quartier accueillera des équipements publics, une nouvelle école, des logements diversifiés. La préservation et le développement de son caractère de « cœur vert » seront garantis par des projets très intéressants, travaillés et portés en particulier par La Ferme des Possibles avec laquelle l'équipe municipale travaille depuis quelques années. Stains est une ville qui se transforme, sur des projets de requalification ambitieux.
 - Un grand projet se dessine pour le centre-ville. La Mairie bataille pour qu'il soit classé en ZAC.
 - Des opérations d'urbanisme d'ensemble voient le jour.
 - La requalification des voiries, pour lesquelles il reste encore beaucoup à faire, est engagée.
 - Le projet de transports lourds a été abordé plusieurs fois.
- Stains s'affirme comme ville jardin et ville verte.

Ces actions sont autant d'orientations portées pour transformer la Ville et améliorer le cadre de vie de l'ensemble des Stanois. À ce propos, l'équipe municipale n'a jamais été aussi sollicitée par des promoteurs, petits, moyens, ou grands - Kaufman, Bouygues, etc. Ils veulent absolument construire à Stains. La Mairie est particulièrement à l'affût de ces promoteurs. Elle reste très vigilante, très exigeante et très sélective. Ce afin d'être en mesure de choisir des projets sérieux et d'éviter la spéculation immobilière qui profite à certains. Il s'agit également de garantir des opérations de qualité et diversifiées pour les Stanoises et les Stanois, ainsi que pour les populations et les familles souhaitant s'installer à Stains. Cette année, la DGF est gelée. La DSU, elle, augmente moins vite que l'an passé : 180 millions d'euros en 2017. 110 millions d'euros sont annoncés en 2018.

Monsieur le Maire le dit avec gravité. Cette année est certes exceptionnelle. Toutefois, les annonces du gouvernement sur le pacte État-collectivités font craindre une dégradation sans précédent sur l'épargne de toutes les collectivités, sur les projets et les objectifs que les élus et les habitants souhaitent mener. Les 13 millions d'euros de baisse de la DGF annoncés risquent de mettre en très grande difficulté de très nombreuses collectivités - dont Stains, bien sûr. Cette baisse limitera durement la capacité d'investissement. Il est utile de rappeler que les collectivités participent à hauteur de 70 % à l'investissement lourd, alors qu'elles ne représentent que 10 % du coût. Sans investissement pour préparer l'avenir dans ces communes, moins d'emplois, moins de croissance, moins de transformations et donc une situation qui ne s'améliore pas pour les Stanoises et les Stanois. Monsieur le Maire insiste. Face à ces orientations très libérales qui ne reposent sur aucune réalité économique, l'équipe municipale, avec Monsieur le Maire, continuera à défendre des orientations de justice sociale, de solidarité, de responsabilité écologique pour offrir aux Stanoises et aux Stanois le meilleur cadre de vie possible et l'accès à des services publics de qualité pour toutes et tous. Pour la municipalité, les Stanoises et les Stanois méritent d'être respectés dans leur dignité. Et c'est avec eux et pour eux qu'elle construit une ville dynamique et solidaire.

Le rapport qui va être présenté précise le contexte et les objectifs, dont un certain nombre d'indicateurs très importants. L'implication de Stains en matière d'égalité femme-homme est connue à l'échelle du territoire. Angèle DIONE est déléguée sur cette question. Il s'agit donc d'un enjeu important, d'une question prioritaire dans les actions menées sur le territoire et les collectivités. Monsieur le Maire associe à ce travail les associations qui mènent, elles aussi, des actions remarquables dans cette démarche.

Affaire n° 2.1 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales

Rapporteur : Zaiha NEDJAR

Zaiha NEDJAR rappelle que le rapport est en la possession des membres du Conseil. Il porte sur le fait que les collectivités territoriales ayant plus de 20 000 habitants doivent, à partir du 1^{er} janvier 2016, effectuer un retour sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le rapport la détaille, notamment au travers de répartitions et de tableaux dont les membres du Conseil ont certainement pris connaissance. Pour sa part, Zaiha NEDJAR tient à remercier les services pour la qualité et la précision des informations apportées dans ce rapport. La ville de Stains n'a pas attendu les obligations réglementaires pour faire des inégalités entre hommes et femmes une priorité en termes de combat. Cette démarche fait écho à l'attention portée par Madame Farida AOUZIA, élue au personnel communal, et Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN élue à l'égalité femme-homme, aux bonnes conditions de travail des agents, à la déprécarisation ainsi qu'au développement de l'égalité réelle femme-homme sur la ville de Stains.

Zaiha NEDJAR rappelle en effet que, de manière générale, les agents de catégorie C rencontrent davantage de difficultés. Leurs conditions de travail sont les plus compliquées et ils souffrent davantage de l'emploi à temps partiel. Comme le démontre le rapport, beaucoup d'agents de catégorie C sont des femmes. En 2017, l'équipe municipale a concrètement avancé pour lutter contre la précarité. Il s'agit d'une année record pour ce qui est des avancements de grade - qui ont concerné 213 agents - ainsi que pour la mise en stage d'un bon nombre d'entre eux. Les agents du service EMO ne commencent plus leur travail à 6 heures du matin, mais selon des horaires plus acceptables. À l'heure où les partis de droite extrême souhaitent renvoyer les femmes à leur unique rôle de mère de famille ou de mère au foyer, la municipalité réunit les conditions pour leur permettre de concilier vie professionnelle et vie personnelle - bien que l'équipe municipale sache qu'il est difficile de concilier les deux. La répartition des tâches dans la sphère privée est loin d'être égalitaire entre les femmes et les hommes. L'équipe municipale lutte contre le temps partiel. 2,6 % seulement des agents de la Ville sont à temps partiel, contre 7,7 % au niveau national.

Le rapport mentionne également que les postes de la Direction générale sont répartis équitablement entre hommes et femmes. Faire de grandes déclarations sur l'égalité est une chose. Les voir transposées dans les faits en est une autre. Stains connaît une longue histoire de politiques publiques ambitieuses pour le droit des femmes. Elles sont accompagnées par un tissu associatif dense et de qualité que s'attache à développer Mme DIONE, élue à la vie associative. Outre cette longue histoire, la ville de Stains a souhaité se doter d'un service de lutte contre les discriminations. Il anime et coordonne l'ensemble de ces actions sur la ville, porté de manière efficace par Madame Nabila AKKOUCHE. Les trois centres sociaux de Stains font également de cette question une priorité au cœur des quartiers de Stains.

Zaiha NEDJAR veut saluer également l'initiative des marches exploratoires des femmes qui se sont lancées en ce début d'année pour rendre la Ville plus sûre pour les femmes - notamment qui sont celles les plus isolées.

En résumé, cette politique ambitieuse met en conformité les paroles et les actes pour avancer concrètement vers une égalité réelle.

Pour conclure, les données de la Banque mondiale glaçant le sang, mais elles ne doivent jamais quitter l'esprit de l'équipe municipale. Les femmes représentent plus de 50 % de la population mondiale. Elles effectuent 66 % du travail, touchent 10 % des revenus et possèdent 2 % des propriétés. Zaiha NEDJAR laisse les membres du Conseil municipal méditer sur ces quelques chiffres pour comprendre qu'il reste du chemin à faire pour une réelle égalité entre les hommes et les femmes.

Monsieur le Maire remercie Zaiha NEDJAR pour ces précisions.

Avant de laisser la parole à celles et ceux qui le souhaitent, **Monsieur le Maire** ajoute que les paroles prononcées font écho aux actions concrètes menées sur Stains depuis de très nombreuses années. La Ville s'inscrit à chaque Journée internationale des droits des femmes. Ce sera encore le cas le 8 mars prochain. Des initiatives auront lieu entre le 5 et le 9 mars. Un travail a été mené avec les collégiens et les enseignants sur la place aux femmes. Il a permis de concrétiser des dénominations de rues et de places aux noms de femmes. L'équipe municipale est très active dans le réseau « Violences faites aux femmes » à l'échelle du département et du territoire. La Ville a signé la convention « Un toit pour elle » afin d'accompagner et soutenir les femmes victimes de violences.

Malheureusement, elles sont victimes un peu partout dans le territoire. Elles le sont dans les villes et les quartiers populaires. Elles le sont aussi dans les territoires ruraux. Un dispositif est mis en place permettant de simplifier la déposition plainte. Avec un numéro vert, il est possible d'alerter rapidement sur la situation de femmes victimes de violences dans le cas de situations d'urgence. Ce travail est important pour protéger les enfants. En effet, les violences en direction des femmes entraînent des dégâts collatéraux puisque des enfants sont souvent touchés. Des permanences sont organisées avec le CIDFF depuis de nombreuses années. Ces exemples concrets sont ceux sur lesquels l'équipe municipale s'appuie, à savoir une démarche globale d'intervention. La municipalité innove à chaque fois car l'enjeu est de s'adapter et d'avancer sur ces questions.

Jean-Claude DE SOUZA demande une précision. Concernant la répartition générale indiquée dans le paragraphe A1, la zone représente 30 % des femmes. À quelle échelle sont les 70 % restants ? Quel est l'effectif ?

Monsieur le Maire répond que l'effectif comprend exactement 1 051 agents.

Jean-Claude DE SOUZA demande à ce que cette précision soit ajoutée au rapport.

Monsieur le Maire confirme que l'indicateur « Nombre d'agents » sera porté dans le document. Le personnel est un peu plus féminisé que sur d'autres villes. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Ce phénomène est également lié à des choix. Certaines villes ont choisi d'externaliser les agents EMO, ce qui n'est pas le cas à Stains. Le ménage externalisé est souvent fait par des hommes et des femmes. À Stains, dans le cadre du service EMO, il concerne 90 % de femmes et 10 % d'hommes. Il s'agit peut-être du plus gros secteur et du plus gros effectif sur la totalité du personnel. L'embauche des hommes travaillant au service EMO a d'ailleurs augmenté ces dernières années.

Zaiha NEDJAR intervient suite à la remarque de M. DE SOUZA. Il existe une proportion de femmes dans certaines catégories - notamment la catégorie C du service EMO - qui est la plus importante. Ceci étant, la municipalité peut se féliciter que la parité au niveau de la Direction générale ne soit pas la même que sur le plan national où beaucoup d'hommes occupent les postes de direction contre très peu de femmes.

Angèle DIONE revient sur l'exposé de Mme NEDJAR. Il s'agit de faits réels. Mme DIONE apporte un approfondissement de ces informations concernant la ville de Stains et le service public. La commune est exemplaire pour ce qui est des bonnes pratiques en matière d'égalité femme-homme. Ce sont des temps forts pour la sensibilisation et la formation du personnel qui sont institués. Ils continueront. Cette démarche permet l'accès à un travail davantage soucieux de la pénibilité. Les chiffres démontrent la question. Les femmes faisant l'entretien à Stains commencent maintenant en même temps que les gens qui vont au bureau. Il s'agit d'un apport de bien-être familial et personnel. C'est un respect du travail de la personne. Cet acte précis

est regardé sur le territoire de Plaine Commune, car Stains est une ville pionnière en la matière. Mme DIONE tient à le souligner. Elle remercie l'élue au personnel qui a su être à l'écoute et échanger avec le personnel. Le personnel occupe une place importante dans les actions auprès de la population. Il convient d'être encore plus précis et plus humain avec la population, afin de porter les missions de la Ville pour lesquelles les membres du Conseil municipal sont élus. La population a fait un choix sûr.

Mme DIONE souhaite également faire part de son approche sur les marchés exploratoires des femmes. Cette démarche est aujourd'hui entamée au niveau de Plaine Commune pour irriguer les villes du territoire. Elle est initiée à Stains pour la première fois. Une formation triptyque des agents de l'espace public est mise en œuvre. Un agent de ce triptyque, une association et une habitante vont se rassembler pour réfléchir à la façon dont les femmes elles-mêmes abordent l'espace public. Le résultat des enquêtes est parlant. Les femmes traversent l'espace public soit pour les enfants, soit pour les courses, soit pour laver le linge. Il existe toujours une raison pour laquelle l'espace public est traversé. Mais il ne s'agit pas d'un espace dont elle profite. Ce n'est jamais « pour soi ». Cette question de l'occupation de l'espace public est devenue très importante pour les agents de la Ville travaillant dans l'espace public, que ce soit en ville même ou sur le territoire. Elle est également importante pour les habitants, pour les enfants qui ont un regard positif sur l'avenir et pour le relais citoyen des habitants.

Monsieur le Maire estime que ce que vient de préciser Mme DIONE est important. Le travail mené sur Plaine Commune est essentiel. L'équipe municipale peut éprouver de la fierté à ce sujet et sur le fait que Mme DIONE porte ces questions à l'échelle du territoire. Elle les conduit avec beaucoup de sérieux et d'engagement. Monsieur le Maire pense aussi aux élus du territoire. L'équipe municipale est ravie de travailler, dans ce contexte, avec ces partenaires. Il y a encore malheureusement beaucoup à faire. Il est toujours extrêmement difficile de voir des femmes victimes de violences venir en Mairie ou dans les associations, les services. C'est toujours un drame. Cela existe malheureusement. En l'absence d'interventions supplémentaires, Monsieur le Maire propose de passer au vote afin de prendre acte des éléments détaillés dans le rapport sur la situation d'égalité entre les femmes et les hommes.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida ALOUDIAAMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des éléments détaillés du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant la commune de Stains.

Affaire 3.1 : Débat d'orientations budgétaires 2018

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS a la lourde charge, ce soir, de présenter le rapport introduisant le débat d'orientations budgétaires. Il espère que son intervention ne sera pas trop rébarbative, bien que le sujet ait besoin d'être, dans certains détails, énoncé comme il est écrit. La nouvelle loi oblige à des précisions certaines.

Le débat d'orientations budgétaires constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités territoriales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif et les Décisions modificatives, la clôture du cycle se concrétisant par le vote du Compte Administratif. Le rapport doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Le rapport présente les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure de la gestion de la dette. Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel - ce qui est une nouveauté.

Concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) comporte notamment des données sur le contexte budgétaire international, l'environnement économique national - les orientations budgétaires de l'État concernant les collectivités locales - une analyse de la situation financière de la collectivité, les perspectives pour l'année concernée.

Pour ce qui est du contexte économique et général de la zone euro, la croissance se consolide. Désormais, les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive entre 0,25 % et 1,7 %. Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne et l'Allemagne demeurent en tête, tandis que la France et l'Italie affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis quatre trimestres. D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois.

Mais tous les pays européens ne sont pas dans la même situation. Ainsi, dans le pays, la financiarisation à outrance de l'économie productive ne peut pas bénéficier pleinement de ce léger sursaut. En effet, n'ayant plus de moyens de production conséquents, l'industrie ne peut pas répondre à une éventuelle demande accrue des consommateurs. Il convient de s'interroger sur la croissance voulue pour le pays. Au-delà, les risques politiques ne sauraient être négligés. Les différentes élections qui se sont déroulées dernièrement ont vu la montée des nationalismes, de la xénophobie, du rejet de l'autre. Les guerres civiles dans de nombreux pays - la liste est tristement longue - et une troisième guerre mondiale au Proche-Orient qui ne veut pas dire son nom menacent la planète. En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre en moyenne +1,9 % dès que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité se dissiperont. Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif pourront permettre d'enrichir la croissance à long terme.

Mais tout reste fragile, ce qui est vécu en ce moment par exemple avec l'annonce de hausses récente et très hypothétique des salaires aux Etats-Unis. Les bourses nord-américaines et asiatiques s'effondrent, frôlant le krach boursier qui, à coup sûr, replongerait la société dans une crise aussi dense qu'en 2008. Les mêmes recettes de la doxa ultra libérale seraient à nouveau appliquées sans faillir par les différents gouvernements : nationaliser les pertes, privatiser les bénéfices. C'est la situation actuelle.

Au troisième trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de 0,6 %, s'inscrivant dans le prolongement des quatre trimestres précédents. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de décélérer pour le troisième trimestre consécutif, en raison du ralentissement des investissements des ménages comme celui des entreprises. Comme le mentionnait Olivier MATHIS, seules des mesures courageuses d'augmentation du pouvoir d'achat, de réduction du temps de travail, de formation professionnelle pourraient permettre une réelle relance de l'économie et inverser la courbe du chômage. Un fléchissement du chômage en

France a été annoncé ce jour. Il faut savoir qu'il n'a pas été calculé de la même façon que pour les résultats dévoilés le mois dernier. En effet, le calcul repose sur les données de l'unité de l'Office national du travail, alors qu'il l'était auparavant sur les indices INSEE. Ce qui ne comporte pas tout à fait les mêmes facteurs de calcul.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive, portée par le rebond des prix du pétrole de sorte qu'en moyenne l'inflation a atteint 1 % en 2017 - un niveau bien supérieur à celui de 2016. En moyenne, elle atteindrait 1,2 % en 2018. Après s'être fortement apprécié, passant de 1,05 à la fin 2016 à 1,21 à la mi-janvier, le taux de change euro-dollar devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, ce qui est défavorable à la compétitivité des entreprises françaises, et non celle des entreprises allemandes.

Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques - les exportations et la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

Olivier MATHIS fait grâce aux membres du Conseil des tableaux contenus dans le rapport. Ils les ont sous les yeux et peuvent donc les consulter.

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement en fin d'année. Bénéficiant toutefois de conditions de financement favorables, en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier trimestre, ralentissant au troisième trimestre en raison, notamment, de moindres négociations. Toutefois, malgré ces bonnes conditions, les banques ne desserrent toujours pas les cordons de la bourse pour les ménages à faibles ou moyens revenus, comme pour les petites et moyennes entreprises, même si la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au troisième trimestre. Selon les dernières statistiques disponibles, le redressement des finances publiques en 2016 a été de 3,4 % du PIB contre 3,3 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques. Grâce à une croissance contenue des dépenses, les prélèvements obligatoires étant restés stables à 44,4 % en 2016.

Le projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens, en matière de finances publiques, en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3 % du PIB à -2,9 % en 2017. Cette loi de finances poursuit la même ligne que celle des gouvernements précédents : hausse de la CSG pour les retraités, accentuation de la précarité pour les salariés, remise en cause du statut des fonctionnaires. Il faut ajouter à cela la rupture conventionnelle collective, la suppression des CHSCT, la promesse de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires, toutes les mesures de la loi travail. D'où résulte une politique ultralibérale au service des bénéficiaires des grandes entreprises et contre la capacité d'une part de plus en plus importante des concitoyens à pouvoir satisfaire leurs besoins vitaux. À ce sujet, Olivier MATHIS invite les membres du Conseil à consulter les indicateurs des associations caritatives sur l'état de la pauvreté en France qui va en s'accroissant.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectif entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires de 1 point de PIB, afin d'abaisser le déficit public de 2 points du PIB et la dette de 5 points du PIB.

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 définit la ligne que le gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise à

- sortir au plus vite de la procédure européenne de déficit excessif. Elle se fixe trois principaux objectifs macroéconomiques à l'horizon 2022 :
 - une baisse de plus de 3 points de PIB de la dépense publique
 - une diminution de 1 point du taux de prélèvements obligatoires
 - une diminution de 5 points de PIB de la dette publique

La trajectoire d'évolution du solde structurel est définie globalement pour chaque sous-secteur de l'administration - voir le tableau joint. L'État s'assure de la contribution des collectivités locales en prévoyant différentes mesures d'encadrement des finances publiques locales. Cet objectif nécessite une diminution annuelle des besoins de financement des collectivités de 2,6 milliards d'euros. Cette contribution doit être supportée sur les seules dépenses de fonctionnement dont l'évolution doit être appréciée en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale fixée à 1,2 % par an. Cette évolution s'entend inflation comprise, est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes. En 2018, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les communes est fixé à 1,1 %.

La loi de finances pour 2018 a été votée à la fin du mois de décembre 2017. Les principales mesures relatives aux collectivités territoriales sont les suivantes :

- la DGF reste stable en 2018 à un montant de 26,960 milliards euros ;
- la loi de finances engage la simplification et la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée ;
- la réforme prévoit l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2019, d'un mécanisme d'automatisation à la place de la gestion manuelle ;
- les trois régimes de versement du FCTVA aux collectivités subsisteront ;
- la loi de finances pérennise la dotation de soutiens à l'investissement local créée par la loi de finances de 2016 et reconduite par la loi de finances 2017 ;
- la dotation a vocation à soutenir les projets des communes et des EPCI dans des domaines prioritaires semblables à ceux éligibles en 2017, et auxquels s'ajoutent la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires ;
- la loi de finances revalorise la dotation pour les titres sécurisés qui compense les charges constatées pour les communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des empreintes digitales pour les demandes de passeport - Stains est bien sûr concernée ;
- pour la DSU, la loi de finances fixe à 110 millions d'euros l'augmentation en 2018 de la dotation de solidarité urbaine. Cette augmentation devrait permettre à la Ville de voir son enveloppe augmentée de 609 000 euros ;
- la loi de finances détermine le montant du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) mises en œuvre à partir de 2012. À compter de 2018 les ressources du fonds sont fixées à 1 milliard d'euros.
- Les ressources du FSRIF sont fixées à 330 millions d'euros à partir de 2018. Cette augmentation devrait permettre de voir l'enveloppe de la Ville augmentée de 463 000 euros ;
- la loi de finances met en place progressivement, en trois ans, et sous conditions de ressources, un dégrèvement de la taxe d'habitation due sur la résidence principale. Il bénéficie aux personnes seules et aux couples disposant d'un revenu fiscal de référence inférieur aux seuils respectifs de 27 000 euros et de 43 000 euros. Le mécanisme de dégrèvement garantit la compensation intégrale des recettes des communes et des intercommunalités. L'évolution des valeurs locatives sera prise en compte au fil des années pour le calcul du dégrèvement. Mais les taux et abattements resteront aux taux de 2017. Une hausse des taux et une réduction des abattements décidés par la commune ou l'EPCI est à la charge des contribuables.

Sur les mesures relatives aux ressources humaines, pour les agents de la Ville, la contribution exceptionnelle de solidarité est supprimée. Afin de participer au financement de l'assurance chômage, les agents du service public et parapublic sont soumis à une contribution exceptionnelle de solidarité de 1 % sur les rémunérations. La mise en œuvre d'une indemnité compensatrice est instaurée pour compenser la hausse de la CSG, la suppression de la

contribution exceptionnelle de solidarité, la suppression de la cotisation salariale d'assurance maladie, ainsi que la baisse ou la suppression de la contribution salariale à l'assurance chômage. De plus, la loi de finances réintroduit le jour de carence lors de jours de congés maladie pour les personnels du service public.

Sur la situation financière de la collectivité et des grands équilibres, ce sont les indicateurs qui permettent d'analyser le niveau de richesse de la collectivité. Sur l'épargne de gestion qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts, elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers. L'effet ciseau est maîtrisé entre les dépenses réelles et les recettes réelles. L'épargne de gestion s'est nettement améliorée entre 2016 et 2017 puisqu'elle a augmenté de 2 254 921 euros, soit une augmentation de 31 %. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette. L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

Le taux d'épargne brute est la valorisation en pourcentage de l'épargne brute. Ces deux indicateurs évoluent de la manière suivante : Pour 2016, l'épargne brute était à 4 456 501 euros ce qui donne un taux de 7,43 %. Pour 2017, l'épargne brute est à 6 670 041 euros, ce qui donne un taux d'épargne brute de 10,60 %. L'évolution est donc nette. Le niveau d'épargne brute s'est amélioré entre 2016 et 2017, puisqu'il est passé de 7,43 % à 10,6 %. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette. Pour le CA anticipé de 2017, elle s'élève à 2 814 124,85 euros.

La Ville a amélioré ses équilibres financiers en 2017. Elle a puisé dans son fonds de roulement pour financer ses investissements.

Sur la gestion de la dette en 2017, la Ville n'a pas mobilisé d'emprunt. Le stock de dettes est de 59 036 341 euros au 31 décembre. À ce jour, l'essentiel de l'encours demeure peu risqué comme l'indique le diagramme figurant dans le rapport. Par ailleurs, les emprunts dits « toxiques » ont également été liquidés.

La capacité de désendettement de la ville, qui s'est améliorée depuis 2015, passant de 14,1 années à 8,9 années en 2017. L'encours de la dette s'est réduit à 3 932 199 euros entre 2016 et 2017. Le non-recours à l'emprunt en 2017 permet à la Ville d'avoir un ratio de désendettement à la fin 2017, respectant les exigences du projet de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Sur les moyens en personnel et l'évolution des charges qui en résultent, dans le contexte contraint décrit dans ce rapport, la municipalité s'est fixée l'objectif d'un maintien strict des dépenses de personnel par rapport à 2017, tout en maintenant un service public local de qualité à destination des Stanois. L'effectif global rémunéré au 31 décembre 2017 était de 1 022 agents. La proportion est de 86 % de permanents pour 14 % de non-permanents. Le nombre de postes vacants a diminué de 84 en fin 2016 à 62 fin 2017 - situation notamment liée à une politique de recrutement prudente et exigeante, en phase avec les évolutions organisationnelles visant une montée en qualification au regard des orientations prioritaires du programme d'action municipale. La proportion de recrutement des fonctionnaires est en légère hausse, passant à 62 %. En 2017 elle était 61 %, en 2016 à 60 %. Cela augmente légèrement, ce qui est le fruit du travail volontariste de l'équipe municipale.

Sur l'analyse des rémunérations, les éléments obligatoires de rémunération sont les suivants. Sur le total général des éléments obligatoires de la paye, 2016 affichait 22 410,343 euros contre 23 145 756 euros en 2017, avec un écart de 735 413 euros, soit une augmentation de 3,28 %. Cette évolution s'explique d'une part par les mesures gouvernementales, la revalorisation

indiciaire de toutes les grilles et l'augmentation du point d'indice en pleine année. D'autre part par la décision politique municipale de soutien au service public local, la poursuite de la déprécarisation des agents contractuels, l'accompagnement au reclassement statutaire et l'intégration des agents de l'association CLOS. Ces mesures traduisent les choix humains et gestionnaires peu en phase avec un contexte national restrictif et culpabilisateur que la municipalité rejette.

Les données variables de la paye concernent la prime annuelle et les primes de service public, dont les élections et les primes de titularisation. Cette année, ces données variables connaissent une légère hausse. Seules les primes de titularisation ont baissé. Elles sont simplement reportées sur 2018. Il en va de même pour la garantie individuelle du pouvoir d'achat pour l'année 2017, dont les décrets sont parus trop tardivement pour être versée avant la fin de l'année. Son estimation est à 25 000 euros.

Il est à noter que l'année 2017 a compté la mobilisation du personnel lors de quatre tours d'élections. C'est la raison pour laquelle cela a augmenté considérablement.

L'augmentation des enveloppes des primes annuelles et de service public, en raison de l'indiciarisation des agents horaires et de l'indemnisation des heures supplémentaires quand la récupération est impossible, toute mesure positive volontaire est au bénéfice des agents publics concernés. L'élément variable que connaît la hausse la plus significative est l'indemnisation du chômage. Entre 2015 et 2017 son coût a augmenté de 74 %, augmentation principalement liée au nombre de gens indemnisés, la Ville étant à ce titre son propre assureur. Cela concernait essentiellement les TAP avec la semaine de quatre jours.

Les prévisions budgétaires 2018 pour les ressources humaines sont les suivantes. Le budget 2018 va être impacté à la hausse et à la baisse par différents éléments externes ou internes à la Ville ; les impacts à la baisse ou à l'équilibre : mise en place de la journée de carence et report d'une année de la deuxième revalorisation du PPCR, transposition du nouveau régime indemnitaire en 2018 à l'identique de l'ancien régime indemnitaire, suppression des TAP en année pleine, poursuite de la politique de création de postes par redéploiement afin de pouvoir continuer à faire évoluer significativement le service public, au regard des besoins de la population stanoise et à soutenir les agents de la ville dans leur volonté d'évolution professionnelle qualitative.

Les impacts à la hausse sont l'augmentation de la participation financière pour la protection sociale des agents communaux, 213 avancements de grade, 258 avancements d'échelons - et l'augmentation du nombre d'agents en reclassement statutaire, qui sont 32 à la fin 2017. Il convient de souligner combien ces choix sont volontaristes et en pleine cohérence avec les combats politiques que mènent les élus de la majorité municipale pour s'inscrire en faux sur une politique nationale méprisant le service public.

Pour le programme pluriannuel des investissements - le PPI - 2017-2022 est le suivant, l'année 2017 a été marquée par la livraison du gymnase Léo Lagrange rénové, un investissement à la fois pour l'avenir des Stanoises et des Stanois et lieu support de nombreuses actions de réussite éducative et de citoyenneté. Elle a vu également le démarrage des travaux pour l'installation des services publics municipaux dans l'ancien collège Maurice Thorez, le début des travaux de la piscine dans le cadre du plan Piscine du département de Seine Saint-Denis, la poursuite d'un plan de travaux dans les écoles et la poursuite de la mise en accessibilité de certains bâtiments communaux. L'ensemble de ces opérations va se poursuivre en 2018.

Sur la méthode du PPI, le tableau fourni reprend l'ensemble des opérations avec un coût exhaustif comprenant une enveloppe théorique pour la commande publique de 250 000 euros. La commande publique approvisionne les services en fournitures et différents marchés. Pour les systèmes d'information, 500 000 euros sont dédiés à tous les équipements informatiques et

téléphoniques de la Ville. Il reprend également l'intégralité des besoins recensés par le service du patrimoine : l'entretien des bâtiments et les nouveaux investissements. Ces dépenses sont présentées selon quatre catégories : les opérations à caractère incompressible pour lesquelles des engagements existent déjà, les opérations ANRU, les opérations d'aménagement dans les ZAC avec la ZAC des Trois-Rivières qui arrive à son terme en 2019, le groupe scolaire de la ZAC des Tartres qui doit débuter en 2020 pour se terminer en 2027. Le quatrième point ne figurant pas dans le rapport concerne les opérations arbitrables.

Sur l'horizon 2018-2022, le total des dépenses non arbitrables inscrites au PPI s'élève à 34 809 254 euros. Il convient toutefois, comme l'a dit Monsieur le Maire, de préciser que ce programme pluriannuel d'investissement se traduit par une recherche de cofinancement maximum pour abonder les finances de la collectivité locale - ce qui figure dans le deuxième tableau sur le PPI.

Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général liées au fonctionnement des services sont impactées par des facteurs externes tels que le prix des combustibles ou des carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes, des contrats d'assurance. Des efforts de gestion sont malgré tout demandés aux services conformément aux objectifs définis par la lettre de cadrage budgétaire, à savoir une évolution de moins 1,3 % par rapport au compte administratif anticipé de 2017 - c'est-à-dire réalisé.

Sur les charges de personnel, les dépenses de personnel pour le budget 2018 sont également concernées par le cadrage budgétaire. Le montant global de ce chapitre doit rester identique à celui du budget primitif 2017. Sur les autres charges de gestion courante, les dépenses de ce chapitre devraient rester stables en 2018. Les subventions aux associations ne devraient pas subir de variation.

Pour les charges financières, les frais financiers liés au remboursement des intérêts d'emprunt en 2018 sont de 1 660 000 euros en 2018 contre 1 739 896 en 2017. Cette baisse s'explique d'une part par le non-recours à l'emprunt en 2017, et d'autre part par des taux d'intérêt toujours historiquement bas.

Concernant la projection sur les principales recettes, au sein du budget communal, les recettes de gestion comportent trois composantes majeures : les produits de service du domaine et des rentes diverses, les ressources fiscales et les dotations de l'État et subventions.

Sur les produits de services du domaine, il s'agit des recettes liées à l'exploitation du domaine public ainsi que la participation des usagers aux différentes activités et services offerts par la Ville. Ces recettes devraient rester stables en 2018.

Sur les impôts et taxes, le produit des contributions directes devrait augmenter d'environ 1,7 % par rapport à 2017. Cette augmentation s'explique par la revalorisation réglementaire indexée sur l'inflation constatée au mois de novembre 2017 à 1,2 % et par une augmentation des bases physiques estimées à 0,5 %. Il s'agit du nombre de foyers fiscaux.

L'attribution de compensation devrait augmenter de 1 % pour atteindre 5 219 400 euros. Le fonds de solidarité de la région Île-de-France est estimé à 5 970 000 euros, soit une augmentation de 463 346 euros compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe globale prévue dans la loi de finance 2018.

Concernant les dotations, subventions et participations, le montant de la DGF est maintenu à son niveau de 2017, soit 6 668 936 euros. La DSU est en augmentation par rapport à 2017 compte tenu de l'augmentation de l'enveloppe globale de 90 millions d'euros. L'inscription budgétaire s'élève à 12 millions d'euros.

En conclusion, la présentation du rapport d'orientations budgétaires obéit à un cadre légal et réglementaire contraint, ayant plutôt pour but et effet de restreindre l'expression politique locale volontariste, pour afficher et défendre un service public et son action en soutien à des besoins fortement prégnants de la population de Stains. Pour autant, les choix de gestion effectués par la municipalité, dont le budget 2018 sera la traduction, sont clairement orientés vers un budget combatif et des choix d'avenir essentiels pour Stains et ses habitants, malgré des dotations en baisse et des financements non pérennes. Tous les éléments des actions politiques majeures que conduit la municipalité de Stains ne trouvent pas une traduction dans le budget annuel. Il en est ainsi par exemple de la mobilisation constante, insistante, vigilante et pugnace pour la desserte de la Ville par des moyens de transport lourds, modernes, connectés et en phase avec le développement de la démographie stanoise mais aussi avec les nécessités de développement durable et préventif dont les habitants doivent avoir le bénéfice.

Il en est ainsi de la concrétisation des programmes de rénovation urbaine lourde, dont certains quartiers devraient encore être destinataires. Toutefois, leur inscription dans l'action politique administrative de la Ville est bien réelle, même sans traduction budgétaire évidente. Elles ne seront donc pas oubliées dans les axes de l'année 2018.

En ce qui concerne le budget 2018 lui-même, la lutte contre l'austérité budgétaire et le combat pour des services à la population qualitatifs seront le fil rouge du budget. En programmant un plan pluriannuel d'investissement qui conduise à l'amélioration des équipements offerts à la population, la municipalité fait le choix de préparer l'avenir : la rénovation du centre municipal de santé, dont l'existence même signe la volonté politique déterminée d'un accès de tous à la santé, le pôle des services publics à Maurice Thorez, les travaux de la piscine municipale, la rénovation des groupes scolaires de la Ville, l'engagement des études pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, lieu d'ancrage de l'histoire stanoise, la poursuite des aménagements des jardins familiaux, le dispositif complété de vidéo protection pour lutter contre les incivilités, les atteintes aux personnes et aux biens. En maintenant des dépenses de personnel les plus ambitieuses possibles pour soutenir les axes prioritaires du programme d'action municipale, en soutenant les possibilités de formation des agents municipaux, en élaborant un plan prévisionnel d'évolution d'emploi et des compétences.

La participation des agents eux-mêmes à ce programme d'action continuera à être sollicitée afin de valoriser leurs compétences et leur volonté de progresser. La municipalité fait le choix de protéger ses agents. Il s'agit de conforter encore le bien-vivre au quotidien à Stains, avec la perspective de configuration d'un dispositif complet de présence dans l'espace public - brigade verte, médiateur du soir, police municipale, ASVP - un projet de rénovation et de développement concerté du centre-ville, notamment pour l'évolution des activités commerciales et les déplacements - à savoir tout ce qui concerne un vrai centre-ville rénové -, la poursuite de la rénovation de la halle centrale, un plan global de stationnement permettant un usage régulier et apaisé des espaces publics, une ambition forte de diversification de l'habitat pour à la fois reloger les habitants des quartiers et accueillir décemment les nouveaux Stanois. Le recensement crédite aujourd'hui la Ville de 40 000 habitants, à quelques unités près.

Ce en abondant encore et toujours l'action de réussite éducative, la préparation de la création du futur groupe scolaire des Tartres, la programmation de la réfection progressive des écoles, de leurs cours et préaux couverts, la programmation des études de la rénovation prochaine de la cuisine centrale dont la sollicitation ne cesse d'augmenter, dont l'orientation vers une restauration intégrant des produits biologiques, de nouvelles normes de conditionnement est une obligation prochaine. S'y ajoutent l'appropriation de la nouvelle médiathèque, la création d'un relais d'assistantes maternelles, et mise en réseau local de toutes les structures d'accueil de la petite enfance existantes sur le territoire stanois, le nouveau contrat « Enfance et jeunesse » et le partenariat global avec la Caisse d'allocations familiales de Seine Saint-Denis et le

département.

En faisant vivre à plein, et de façon coordonnée, les instances de démocratie participative dont l'histoire de Stains et sa gouvernance portent témoignage depuis de très nombreuses années : les trois conseils d'habitants, les conseils de vie sociale des maisons pour tous/centres sociaux, le Conseil municipal des enfants et le Conseil consultatif de la jeunesse, le Conseil de la vie locale associative et les rencontres de proximité des habitants, formelles ou informelles, l'Assemblée citoyenne, les concertations spécifiques sur les projets de rénovation urbaine ou les projets spécifiques.

L'ambition d'une ville œuvrant pour les droits fondamentaux de ses habitants se traduit dans son budget et c'est ce que retraduit le budget 2018 de Stains dont le vote, acte politique majeur, interviendra lors du prochain Conseil municipal du 29 mars 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de débattre et d'adopter le rapport relatif aux orientations budgétaires.

Monsieur le Maire rappelle que la présentation de ce rapport dense n'était pas chose facile. Il remercie à cet effet M. MATHIS. Il s'agissait cependant d'un exercice nécessaire pour préciser le budget et ses orientations. Cette étape est importante avant le vote proprement dit. Il reflète les orientations de la municipalité. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil à s'exprimer à ce sujet.

Julien MUGERIN donne lecture d'une déclaration :

« Madame, Monsieur, chers collègues,

Avec ce débat d'orientations budgétaires, nous entrons dans une période importante de l'année qui nous invite à nous projeter sur les années en cours et à venir.

C'est un moment précieux de notre démocratie où nous avons la responsabilité de planifier l'avenir de Stains et de ses habitants, en ayant les yeux fixés sur l'état de nos comptes, le contexte qui s'impose à nous et les besoins des Stanois.

Quand je parle des Stanois, il s'agit de ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain car notre ville change. Elle grossit, d'ailleurs, l'INSEE ayant annoncé une augmentation importante du nombre d'habitants. Elle nous fait atteindre sensiblement la barre des 40 000 habitants. Les besoins des Stanois évoluent, se diversifient. Et quel que soit l'enjeu, la Mairie reste souvent la première porte à laquelle on frappe lorsque l'on a une difficulté.

En même temps, notre gouvernance est en perpétuel questionnement, au gré des réformes institutionnelles qui découpent et redécoupent les territoires, les compétences, les institutions, les contours de la loi, les ressources financières. Autant de bouleversements auxquels les élus municipaux doivent s'adapter et qu'ils doivent même anticiper. Tout cela nous oblige donc au sérieux, à la sincérité et à la responsabilité.

Pour ce travail, il est sain que les textes aient prévu un débat démocratique, une transparence infinie, une représentation de toutes les forces politiques ayant remporté suffisamment de suffrages pour être représentées au sein de cette assemblée.

L'échange d'opinions est donc la condition sine qua non pour garantir la démocratie. Ce soir, comme à chacune de nos séances, il ne doit pas être entravé. »

Par cette intervention liminaire, M. MUGERIN tenait à rappeler le plaisir de l'opposition à participer à ce débat. Il s'agit aussi de sa responsabilité. M. MUGERIN souhaite revenir sur la forme des documents. Ce document est en trois parties. Le premier volet concerne le contexte national et international financier, le deuxième porte davantage sur l'analyse technique des

finances communales. Le troisième se présente précisément comme un manifeste politique.

Les deux premiers volets sont de très bonne qualité - ce que M. MUGERIN fait remarquer, comme chaque année. L'analyse a été très bien portée, aussi bien sur le contexte national et international que sur l'état technique des finances de la municipalité. Un certain nombre d'éléments semblent très réalistes. Le troisième volet étant plus politique, la patte du cabinet ou des élus a pu porter, manifestement, un certain nombre d'idées. Ce document a donc été écrit de deux manières différentes, totalement opposées, et qui parfois même se contredisent d'une page à l'autre.

Pour ce qui est de l'endettement, la situation de la Ville s'améliore. L'opposition reconnaît ce fait et se félicite d'avoir encouragé l'équipe municipale en ce sens. Elle a participé au vote qui a permis de se débarrasser des emprunts toxiques souscrits sous les précédents mandats - dont certains élus actuels ont été des participants. L'opposition municipale est très heureuse d'avoir participé à l'évacuation de ces emprunts qui, par l'explosion de leur taux, ont placé la Ville dans une situation difficile. C'est la première raison expliquant cette baisse de l'endettement.

M. MUGERIN illustre son propos par une donnée : 17,2 en 2015 et 8,9 en 2017. Cela reste au-dessus de la moyenne, le chiffre du département étant d'environ 7,8. Stains se situe donc au-dessus des autres villes du département, ce qui est très encourageant. Il ne faut toutefois pas oublier que ce désendettement comprend d'autres causes. Le moment où la municipalité a renégozié la dette était plutôt favorable aux emprunteurs. Tant mieux. Stains a pu en profiter. Cette année, l'équipe municipale n'a pas eu recours à l'endettement. Elle a surtout fonctionné sur ses recettes, ce qui est également une bonne nouvelle.

Cependant, l'opposition incite la municipalité, depuis le début du mandat en 2014, à cesser la gabegie et l'endettement pour fonctionner sur le fonds de roulement. L'opposition se félicite que l'équipe municipale y parvienne enfin - excepté le fait qu'il y ait trois ans de retard. C'est dommage. Du temps et de l'argent ont été perdus pour les Stanois.

L'autre point important concerne les effectifs. L'opposition a soutenu à plusieurs reprises les titularisations des agents de la Ville. Au vu des chiffres présentés aujourd'hui, M. MUGERIN pense concrètement qu'il faudra s'interroger, malgré tout, sur leur importance. L'effectif des agents municipaux dépasse le nombre de 1 000. Il est à rappeler que la moyenne, pour les villes de la strate de Stains, se situe plutôt entre 600 et 700. Il n'est évidemment pas question, à ce jour, de diminuer ou de supprimer des emplois. Il serait vraiment dur de le faire.

Néanmoins, l'opposition municipale a toujours défendu une stagnation de ce chiffre. Les premières années de la mandature, l'opposition s'exprimait en ce sens, ce qui semblait choquant pour l'équipe municipale. Les réactions ont été nombreuses, l'an passé, à la même période. Une stabilisation de ce chiffre avait été annoncée, ce dont l'opposition s'est félicité. Malheureusement il est un peu tard, là aussi. Cette donnée est au-dessus des chiffres de la strate. Par ailleurs, un certain nombre de compétences ont été déléguées à Plaine Commune. Il faut donc ajouter aux 1 000 agents le nombre d'agents de Plaine Commune consacrés à des tâches pour la ville de Stains. Le nombre de titularisations est aussi celui sur lequel il convient de s'interroger : 14 % de contrats permanents. Il reste très important - ce point sera débattu à un autre moment.

Julien MUGERIN aborde également le sujet des impôts. Le vote portera, encore une fois, sur la stabilisation des taux d'imposition. L'opposition suit la majorité chaque année. Elle continuera à le faire tant que cette décision sera prise car elle considère qu'étant donné la situation, il est impossible de demander davantage aux Stanois, notamment aux personnes payant le plus d'impôts. Ces dernières ont parfois l'impression - à tort ou à raison - qu'elles sont en train de payer pour des services qui ne sont pas à la hauteur ou destinés à d'autres personnes. Encore

uné fois, M. MUGERIN dit bien « à tort ou raison ». Mais ce sentiment est réel. Il est donc raisonnable de conserver les mêmes taux d'imposition.

M. MUGERIN revient sur les dotations. La page 25 fait référence à un certain nombre de dotations qui augmentent. La DGF est la seule maintenue au même niveau que 2017. Pour 2018, une augmentation de la DSU, du Fonds de solidarité de la région Île-de-France, l'attribution de compensations, etc. est prévue. Cela n'empêche pas la municipalité de parler de baisse de dotations à la page 26, ce qui a été entendu précédemment de la bouche même de M. MATHIS.

Cet état de fait traduit ce que l'opposition dénonce depuis un moment. Il s'agit d'un double discours. D'une page à l'autre du document, il y a une contradiction. C'est cette contradiction que l'opposition a dénoncée, dès le moment où la municipalité a commencé à vouloir mobiliser les Stanois sur les baisses de dotations. Il était déjà notoire que les dotations n'allaient pas baisser. Elles étaient en augmentation. Et ce phénomène continue. M. MUGERIN espère que la municipalité ne dira pas encore une fois aux Stanois de se battre pour faire augmenter les dotations. Car il s'agira d'un mensonge.

Comme ce que l'on entend actuellement cette arnaque autour du métro pour 2024. L'équipe municipale sait pertinemment qu'il n'est pas possible - même physiquement - que le métro arrive en 2024. On continue pourtant à vouloir mobiliser les habitants sur ce sujet. En six ans, à partir de 2018, il est impossible d'aboutir à ce projet. Malheureusement, M. MUGERIN s'est laissé avoir par cette arnaque car il vient de passer un moment à parler de cette volonté de mobiliser les habitants. Cette volonté est simple et claire pour l'opposition : il s'agit de détourner l'attention des vrais sujets réalistes, concrets, desquels dépend la vie de tous les jours et le cadre de vie des habitants de Stains.

M. MUGERIN revient aux projets que l'opposition compte porter, et sur lesquels elle invite l'équipe municipale à porter une attention, voire à les ajouter lorsque sera voté le budget de la Ville, en mars ou en avril. L'opposition considère en effet qu'elle ne serait pas respectable si elle ne lui faisait pas de propositions. Ces propositions sont réfléchies, réalistes et réalisables. Elles sont au nombre de trois. M. MUGERIN espère sincèrement qu'elles figureront lors de l'analyse du budget, sur les documents. Il s'agit de parler de : sécurité, de cadre de vie et de l'attractivité de la Ville et de la fierté de la commune.

La première, que l'opposition porte depuis le début, propose de porter les effectifs de la Police municipale au minimum requis pour faire de la sécurité. L'opposition municipale croit à la coproduction de sécurité. Il est impossible de laisser uniquement à la Police nationale et au gouvernement la responsabilité d'assurer la sécurité sur le territoire - M. MUGERIN en a fait état dans son blog. Le gouvernement a pu être découragé par le fait de s'être senti un peu seul, sur le terrain, à agir pour la sécurité. En œuvrant dans une coproduction de sécurité, il est possible d'augmenter la réussite sur ce sujet très important pour les Stanois.

La deuxième proposition touche à la question du stationnement. L'opposition propose de réfléchir très sérieusement sur les acquisitions nécessaires pour ajouter un parking en cœur de ville. Aujourd'hui, un grand nombre de gens tournent pendant une demi-heure, une heure pour trouver une place les jours de marché. Des commerçants se plaignent également ou mettent la clé sous la porte parce que leurs clients ont du mal à se stationner. Il faut trouver aujourd'hui une véritable solution et porter un projet de parking.

La troisième et dernière proposition est celle d'une rénovation et d'une extension de la Mairie. Ce qui fait poser à M. MUGERIN une question. Dans les projets arbitrables, la Mairie bénéficie d'un budget d'un million d'euros, sur deux ans. M. MUGERIN aimerait savoir ce en quoi cela consiste, si ces projets rejoignent celui de l'opposition qui est celui d'une rénovation, d'une restauration. Il s'agit en effet d'un bâtiment historique, pour lequel une extension est souhaitée

car il n'est pas possible de continuer cette polarisation des services à travers la Ville. Il faut concentrer les services sur un bâtiment administratif. Car, au-delà du confort, la Mairie est le symbole que représente la Ville. La Mairie est le bâtiment de tous les Stanois. Et une belle mairie ajoute à la fierté des Stanois. M. MUGERIN souhaiterait donc connaître le projet qui a été prévu. Il ne parlera pas de vidéoprotection puisqu'elle figure déjà dans les tableaux. L'équipe municipale compte parler de financement ? M. MUGERIN fera référence à un projet que l'opposition n'a pas soutenu, qui est l'aménagement du collège Maurice Thorez sur lequel est prévu, en 2018, un investissement de 1 627 000 euros. 2020 prévoit 7 millions d'euros, sans trop savoir pourquoi.

Tous ces projets sont hautement finançables par celui qui, aux yeux de l'opposition, a une moindre importance comparée à la sécurité, au cadre de vie et à la fierté des Stanois. Ce sont donc les orientations que l'opposition aimerait voir ajoutées au rapport d'orientations budgétaires et au budget qui sera proposé pour qu'il coïncide tout simplement avec les besoins des Stanois. L'opposition espère qu'elle sera entendue et qu'elle aura l'occasion de les voir portées au budget qui sera présenté lors d'une prochaine séance. C'est à cette condition que l'opposition votera le budget car il protégera alors les Stanois.

Francis MORIN explique qu'à ce moment de l'élaboration du budget, comme chaque année, il s'agit bien d'un cadre global contraint. À la différence de M. MUGERIN qui a apprécié la première partie de l'exposé, M. MORIN la nuance quelque peu car il s'agit d'une idéologie dominante faisant reposer toutes les possibilités sur la notion de croissance. Pour M. MORIN, le lien entre croissance et emploi - connu dans les années 60 - n'existera plus. La croissance, telle qu'elle est pensée dans les discours du gouvernement actuel, annonce une mécanique de progrès liée à une croissance, dans un cadre purement libéral et financier, et destiné à alimenter des dividendes. Cette notion de croissance n'est pas porteuse du progrès qui est espéré. Au contraire, elle alimente l'idée que la dépense publique est toujours un coût, une charge. Il ne s'agit plus de « cotisation sociale », mais de « charge sociale » pour les entreprises. Il s'agit toujours de ce discours dominant de privatisation maximum et de réduction des services publics. Or, si la croissance passait à 5 %, M. MORIN estime qu'elle ne créera que 500 000 emplois supplémentaires sur les 6 millions de chômeurs.

La dépense publique est porteuse d'une réponse aux besoins des habitants - une réponse qui ne peut se construire que de façon non rentable au sens des critères capitalistes de gestion des « choses ». Il suffit de considérer ce qui s'est passé autour de la réflexion sur les personnes âgées dans les maisons de retraite. Il fut un temps où la dépense publique était considérée tout simplement comme une dépense nécessaire, qui pesait sur la société certes, mais qui ne pouvait pas être rentable. Quand les dépenses publiques sont contraintes - notamment celles des collectivités - et qu'il est demandé toujours plus à ces mêmes collectivités, il n'est pas possible d'y arriver.

M. MORIN estime que la gestion est bonne et que le maximum est fait en termes de transparence, d'équilibre. Et ce qui est fait dans ces conditions est miraculeux. Mais il s'agit d'une mort lente. Les collectivités sont en train de mourir en France. Et il n'y a pas de choix possible. Ce sont le laisser faire, le laisser-aller, l'initiative privée, le libéralisme qui progressent. C'est la nuance qu'apporte M. MORIN en y mettant un peu plus de virulence. Comment faire, alors ? Les écarts de richesse se sont multipliés par 20 depuis la Libération. Ce sont ces écarts qu'il faut toucher. Un certain nombre de pays n'ont pas les mêmes problèmes, mais les écarts de richesse vont de 1 à 7 - M. MORIN fait allusion aux pays scandinaves. Une gestion sociale-démocrate a permis que ces pays ne soient pas tout le temps dans une démarche de recherche. Elle a apporté dans ces pays un raisonnement sur l'impôt et sur les services publics qui n'est pas celui qui domine aujourd'hui dans la société française. Ces dépenses ne sont pas des coûts, mais des services rendus pour les personnes. Si le discours n'est pas inversé, l'économie continuera à mourir lentement. Il est bien de penser qu'il faut

rénover la mairie. Il faudra y arriver. Cela dit, cette dépense a toujours été sacrifiée parce qu'il paraissait toujours plus important de faire une école, ou de faire en sorte que les enfants dans les écoles s'en sortent.

Oui, il faut faire une gestion saine comme celle qui est pratiquée. Mais il ne faut pas laisser penser que cette gestion n'est pas une mort lente - d'autant plus dans le cadre du développement durable et de l'écologie. L'écologie coûte un peu plus cher, en effet. Mais le court terme, l'obsolescence programmée, tout ce qui fait qu'aujourd'hui tout se dégrade de plus en plus vite coûte bien plus. Il faut donc, pour du progrès social, une réponse aux besoins.

Cette réponse n'est pas de l'emploi, mais du travail. Il faut s'apprêter à revenir sur cette approche. Karl Marx disait que le capitalisme sacrifiait la valeur d'usage. M. MORIN reste profondément convaincu de cette analyse qui suit celle d'Adam Smith et, en un sens, de Proudhon. La valeur d'échange est le seul critère correspondant aux besoins des habitants et des humains, des besoins durables - à savoir sans dégradation de la planète. Il ne s'agit pas d'augmenter les impôts, compte tenu du niveau de vie des habitants. C'est difficile. Mais ce n'est pas l'impôt qui pose un problème. Ce sont les écarts de richesse et les dividendes des sociétés qui sont alimentés. Le poids qui pèse sur les habitants est la recherche du profit à court terme, qui dégrade simultanément la planète.

Najia AMZAL donne lecture du texte suivant :

« Emmanuel Macron nous promettait un nouveau monde merveilleux, moderne, porteur d'innovations à la fois politiques, sociales, économiques. Pour l'instant, je ne vois que du cynisme.

Dans un contexte où pourtant notre situation financière, celle de notre pays, est en train de s'améliorer, ce qui a été vu dans le rapport et la loi de finances 2018 propose un budget de droite sans originalité, très classique. Un budget qui va accroître les inégalités sociales et les inégalités territoriales. Voici quelques-unes des réformes mises en place : la suppression de l'ISF qui a été beaucoup citée, remplacée par un obscur impôt sur la fortune immobilière dont on ne comprend pas bien les tenants et aboutissants, l'instauration d'un prélèvement forfaitaire inégalitaire sur le capital, la baisse des APL, la hausse de la CSG, la mise à sac de la politique de logement, les coups de rabot injustifiés sur les contrats aidés, la fin des fonds d'urgence départementaux, l'annulation de la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Ce pour les six premiers mois.

Rien dans cette loi n'est fait pour garantir la justice sociale et la solidarité dans notre pays. Ces mesures, ajoutées à la décision du gouvernement de couper de 11 % les crédits dédiés à la politique de la Ville et qui nous concernent particulièrement, risquent de nous rendre encore plus fragiles. Elles nous imposent donc une vigilance de tous les instants concernant notre orientation budgétaire.

Nous, élus socialistes, tenons à saluer une nouvelle fois les efforts faits par notre municipalité sur la réduction de notre endettement, tout en gardant le cap des choix politiques qui ont été définis dès le début de ce mandat : le cadre de vie, la justice sociale - pour lesquels nous avons été élus en 2014.

Nos choix politiques nous honorent en développant des services municipaux forts sur notre commune, permettant aux Stanoises et aux Stanois de mieux appréhender l'avenir malgré des difficultés du quotidien. Je pense notamment au centre de santé qui garantit l'accès aux soins pour tous, à nos trois centres sociaux qui favorisent l'insertion sociale, à l'école de musique et de danse, aux crèches municipales ou encore aux actions menées en faveur de l'éducation, de la jeunesse, de la démocratie

locale ainsi que le soutien financier apporté aux associations stanoises. J'en profite d'ailleurs pour saluer l'incroyable travail effectué au quotidien par nos services municipaux, par l'administration générale, également, qui fait tourner, fonctionner cette ville et aussi les associations de la Ville.

Mais au vu des décisions politiques nationales qui vont incontestablement peser sur les Stanoises et sur les Stanois, notre municipalité doit faire le choix de maintenir et continuer à développer des services à la population à la fois accessibles et efficaces pour tous. Dans le souci de mener à bien notre contrat municipal, nous devons tenter de réduire cet investissement dans certains secteurs - la communication, par exemple - d'effectuer une véritable remise à plat des services permettant ainsi une meilleure lisibilité pour nos concitoyens en évitant parfois certains doublons.

Ces choix politiques sont indispensables afin de concentrer les efforts budgétaires dans le domaine qui représente des priorités absolues pour notre commune et pour lesquelles les Stanoises et les Stanois ont beaucoup d'attentes - et des attentes légitimes : l'éducation, la petite enfance, le cadre de vie, la tranquillité publique, la solidarité.

Nous sommes hélas soumis aux premiers de cordée. En ces temps difficiles, il est de notre devoir en tant qu'élus d'accompagner nos concitoyens pour qu'ils n'aient pas à subir les conséquences de la politique ultralibérale imposée par ce gouvernement. »

Mathieu DEFREL note la difficulté à s'exprimer suite aux dernières interventions. Il fait notamment référence à celle de l'opposition qui l'a laissé un peu perplexe dans la mesure où elle faisait le constat d'incohérences dans le rapport. Or M. DEFREL lit beaucoup d'incohérences dans ce discours. Il lit beaucoup d'incohérences dans les choix, dans les votes et dans ce groupe d'opposition de façon globale - mais il aura certainement l'occasion d'y revenir. Ce budget se prononce pour les trois grands principes pour lesquels, aujourd'hui, l'équipe municipale se bat au quotidien, avec et pour les Stanoises et les Stanois - contrairement à certains.

Premièrement pour protéger. Protéger les habitants des politiques d'austérité nationale qui ont été clairement exposées et brillamment explicitées par M. MATHIS dans la présentation de ce ROB. Mais aussi des politiques libérales qui sont toujours de plus en plus violentes chaque mois. Il suffit pour cela de suivre les débats de l'Assemblée nationale et d'examiner les lois votées en catimini pour se rendre compte de la violence que représentent ces politiques libérales pour les habitants et les habitantes. Les aînés, entre autres, ont été évoqués. Il s'agit de la population en première ligne qui subit aujourd'hui toutes ces politiques visant à diminuer le pouvoir d'achat afin de favoriser et protéger les plus grands. Mais ce ne sont pas les seuls. Ces politiques tentent de prendre la tête et le *leadership* en Europe en votant sans scrupule des lois qui précarisent encore les plus pauvres et les plus fragilisés des concitoyens.

Ce budget est donc protecteur car il poursuit la volonté des élus de développer un service public de qualité, orienté vers les besoins réels de la population. La stagnation est évoquée, alors que l'opposition a ouvertement soutenu la question de la fonction publique, de ses emplois et des programmes souhaitant la diminution drastique du nombre de fonctionnaires au sein des collectivités. L'opposition parle de cohérence. M. DEFREL parle de cohérence des idées. Il rappelle que l'opposition, lors d'un des derniers conseils municipaux, a voté le vœu appelant à la bataille pour les Plumés de l'austérité. Il est alors étrange de dire que l'équipe municipale est incohérente dans les combats qu'elle mène aujourd'hui au sein de ce débat du ROB, pour ensuite voter des vœux contre les Plumés de l'austérité. Où est la cohérence des idées ? M. DEFREL s'interroge sincèrement.

Ce budget est là pour résister, en refusant les constats mensongers et quotidiens, en protégeant les plus forts, en détricotant le droit du travail qui a profité successivement des annonces de réorganisation dans tous ces grands groupes qui ont besoin de conserver, aujourd'hui, leurs

marges et d'investir chez leurs actionnaires. Certains des habitants de Stains, travaillant notamment chez Carrefour, feront certainement bientôt les frais de ces politiques d'austérité et libérales au niveau des gouvernements. Cela se voit aussi dans la tragique conséquence chez Tati, qui continue de les frapper et de frapper certains des habitants. Les élus sont là, aussi, pour résister, le budget est là pour résister. L'opposition parle des transports. Elle devrait peut-être revoir sa copie quand elle annonce ouvertement que Monsieur le Maire a prononcé une date de livraison du métro à 2024.

M. DEFREL rappelle simplement qu'aujourd'hui le STIF et la région Île-de-France, dans leurs préconisations, proposent un BHNS à l'horizon 2024, un tramway à l'horizon 2025 et un métro à l'horizon 2035. La majorité élue travaille les dossiers de fond, elle rencontre les élus, résiste. Elle bataille contre cette volonté et cette sensation de vouloir laisser Stains dans son coin, sans permettre aux habitants de mériter un transport lourd digne de ce nom et de pouvoir accéder, au même titre que les autres habitants du territoire, à certains pôles d'activité. Elle veut entrer dans la logique d'attractivité que l'opposition a tenté de vendre précédemment, sans trop préciser ce qu'elle renfermait. Il s'agit aussi de résister contre la baisse des dotations puisqu'il y a, là encore, une incohérence dans le discours de l'opposition. La confusion sur la question de la péréquation est presque enfantine : il ne faut pas confondre la péréquation horizontale et la péréquation verticale. Il est bien de parler de dotation et de ce sentiment qu'elle augmente. Mais en regardant les chiffres, il est possible d'aller au-delà de ce que l'opposition a lu dans la presse libérale. Aujourd'hui, ce qui augmente sur la ville de Stains est la DSU. Il convient de regarder ce sur quoi elle est basée ainsi que son indexation.

Le premier indice est l'augmentation de la précarité des villes qui perçoivent la DSU. Peut-on aujourd'hui se réjouir de ce constat ? Non. Il faut continuer à se battre. Quant à la DGF, oui, elle stagne. Mais les besoins des collectivités, eux, ne stagnent pas. Il est possible de continuer : les besoins, l'avancement, le vieillissement des agents... Tout cela nécessite de résister au niveau local et de poursuivre les efforts. Il s'agit aussi de résister en poursuivant des investissements en matière de qualité de vie et auprès de toutes ces associations accompagnant les habitants, en contribuant bien à organiser la résistance dans la Ville, en participant à la connaissance, à la vulgarisation de ce qui se passe. Il faut aider les habitants à prendre conscience qu'aujourd'hui, il est possible de les toucher. Pas seulement sur leur portefeuille, mais aussi dans leur chair, dans leur dignité. Les élus résistent, aujourd'hui, pour que chacun puisse, demain, être digne et avoir les conditions de vie adéquates notamment dans la Ville.

Les élus portent aussi tout simplement la voix de ceux qui n'ont plus d'espoir, qui n'ont plus confiance dans l'avenir et qui regardent les décisions gouvernementales avec beaucoup d'inquiétude. Les élus combattront toujours les idées nauséabondes qui opposent et qui veulent opposer les habitants riches contre les habitants pauvres, ceux qui payeraient plus à ceux qui payeraient pour les autres. Il faut sortir de ces clivages. Car si l'opposition était écoutée, la gentrification se serait produite à Stains depuis bien longtemps. Toutes ces populations précaires auraient alors été chassées de la ville pour faire venir des projets comme ce qui s'est produit sur le parc Georges-Valbon avec le projet Castro.

À Stains, les élus continueront, à travers ces budgets, de se battre et de résister. Et ils continueront de préparer l'avenir. Ce budget est là pour donner des moyens d'action supplémentaires dans des domaines aussi stratégiques que l'éducation. La plupart du temps l'opposition s'abstient, ou vote contre des politiques de jeunesse qui n'ont que pour ambition d'encourager et de faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et de les encourager dans la poursuite de leurs études. M. DEFREL prend l'exemple du contrat local étudiant qui, pour l'opposition, n'est qu'une gabegie financière et dont le coût serait beaucoup plus utile dans d'autres projets.

Les élus continuent et préparent l'avenir en les protégeant de la précarité et en les

accompagnant dans leur mission quotidienne de service public, car ils sont la première vitrine du service public. Ce sont des phares et des points d'ancrage nécessaires pour la population qui a besoin d'écoute, de réponse et d'orientation. Leur sérieux et leur gestion attentive des deniers publics - n'en déplaise à certains - est bien sûr l'un des piliers essentiels de cette action qu'ils mènent au quotidien. Les habitants en ont conscience. Ils n'écoutent plus les rumeurs, les faux-semblants, les cancanes de certains membres de l'opposition qui accourent pour tenter de briller dans le sillon dans leur action quotidienne, alors qu'ils ne brillent que par leur absence d'action, d'idée, d'humanisme tout simplement.

Monsieur le Maire remercie les différents intervenants. Pour aller dans le sens de M. DEFREL, il souhaite d'abord apporter une précision sur la question des transports. Il ne revient pas sur ce qu'a très justement expliqué M. DEFREL concernant les propos de l'opposition municipale, qui déforment et tronquent une nouvelle fois avec démagogie. **Monsieur le Maire** rappelle que Stains a demandé et exigé auprès de Plaine Commune l'élaboration d'une étude qui a été obtenue. Cette étude va dans le sens de ce qui était souhaité à Stains en matière de développement des transports. M. DEFREL a précisé les échéances. Cette étude a été très bien accueillie par M. BAUDET, le vice-président en charge des transports de la Région et anciennement du STIF de Mobilités Île-de-France. Il n'est pourtant pas de la même sensibilité que la majorité municipale. Preuve en est qu'avec de la responsabilité et du sérieux, ils parviennent à travailler ensemble pour l'intérêt des habitants, ce qui est évidemment très compliqué avec l'opposition municipale. **Monsieur le Maire** confirme que cette étude est extrêmement intéressante. Elle conforte un certain nombre d'urgences en matière de transports sur le territoire de Stains.

M. DEFREL relevait à juste titre beaucoup d'incohérences dans les propos de l'opposition municipale. **Monsieur le Maire** pense qu'il s'agit davantage de démagogie - ce qui ne changera pas grand-chose. L'opposition doit ressentir une certaine frustration. **Monsieur le Maire** a cru, en fermant les yeux et en l'écoutant s'exprimer, que la majorité municipale était en réalité composée de 39 membres. Quel exploit à Stains ! 39 élus dans la majorité municipale. **Monsieur le Maire** a cru que l'opposition avait rejoint la majorité municipale. Il n'avait pourtant pas reçu, de sa part, de courrier demandant de rejoindre la majorité municipale. Heureusement, il s'agissait d'un rêve. Fort heureusement. Car dans ce cas, il leur aurait signifié une fin de non-recevoir.

Marie-Claude GOUREAU précise que cela aurait été un cauchemar.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait d'un cauchemar pour la majorité municipale et d'un rêve pour l'opposition. Il est surprenant que l'opposition puisse constater les efforts importants que la Ville entreprend depuis 2014 dans un certain nombre de domaines. L'opposition a évoqué le désendettement de la Ville, la une bonne gestion d'un certain nombre de points. À l'en croire, l'opposition soutient les orientations municipales de la majorité et son projet d'action. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un projet humaniste, solidaire, progressiste, un projet qui est tout le contraire des orientations de l'opposition. Et il est difficile de comprendre, au sein de l'opposition municipale, qui sont les macronistes, les fillonistes, etc. Dès qu'il s'agit de M. MACRON, l'opposition est quelque peu irritée. Une certaine frustration est donc palpable. Mais la majorité élue n'est pas naïve. Elle est encore moins dupe de ce que l'opposition a dit ce soir dans ce Conseil municipal. **Monsieur le Maire** a même cru comprendre que l'opposition serait prête à voter le budget. Ce que l'opposition dit ce soir tranche énormément avec les propos qu'elle peut tenir par ailleurs. Ils sont présents dans sa propagande, dans le mépris qu'elle a à l'encontre de Stains et de la population. Les Stanoises et les Stanois ont réussi à démasquer ce jeu, une nouvelle fois. L'opposition ne doit pas faire croire ce soir qu'elle trouve les orientations et la situation de la Ville s'améliorer, alors qu'elle pense tout le contraire. Le verdict arrivera le jour du vote. Mais **Monsieur le Maire** peut se tromper. Il ajoute que l'opposition municipale fait preuve d'une méconnaissance des dossiers de la Ville et des projets.

L'opposition ne doit pas hésiter, si elle le souhaite, à demander aux conseillers et au cabinet un certain nombre d'éléments pour avoir, peut-être, davantage d'informations.

Julien MUGERIN demande une réponse sur la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Monsieur le Maire estime que l'intervention de l'opposition est truffée d'incohérences et de méconnaissances des dossiers et des projets sur Stains. Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble des élus de la majorité municipale qui sont intervenus pour conforter l'idée d'inscrire la ville, son projet vers davantage de justice sociale, d'équité, de solidarité, de respect en précisant un cadre et la responsabilité de tout un chacun. La question du cadre de vie est un sujet sur lequel l'équipe municipale travaille de manière très concrète, tout comme son engagement sur la réussite éducative. Monsieur le Maire souhaiterait, au nom de la majorité municipale, remercier l'ensemble des services, des agents, la Direction générale pour le travail qui est effectué dans un contexte très difficile. Tout ce personnel que l'opposition considère d'ailleurs comme étant trop important et qu'il faut, selon elle, réduire. Encore une fois, les agents apprécieront les propos de l'opposition municipale tenus ce soir, puisqu'ils sont enregistrés. Monsieur le Maire souhaite que l'opposition sache que la majorité municipale est fortement attachée au service public à Stains, comme sur d'autres échelles et d'autres institutions. Il propose de passer au vote de la délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE, après en avoir débattu, le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2018.

Affaire 3.2 : Vote des taux 2018 de la fiscalité communale Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS invite les membres du Conseil municipal à procéder au vote des taux de la fiscalité communale. Il est proposé une reconduction des taux de la taxe d'habitation du foncier bâti et du foncier non bâti à l'identique de 2017. Il s'agit d'un acte important. Il est proposé que pour la sixième année consécutive, les taux d'imposition ne soient pas augmentés des impôts locaux. Les tableaux récapitulatifs sont présentés aux membres du Conseil municipal. La taxe d'habitation est à 25,82 % le foncier bâti à 24,90 % et le foncier non bâti à 37,54 %. La taxe d'habitation et de fonciers non bâtis incluent les taux de l'établissement public territorial.

Monsieur le Maire annonce que, conformément à l'engagement pris par l'équipe municipale, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité communale, si les membres du Conseil municipal en sont d'accord -comme depuis 2012.

Julien MUGERIN souhaite poser une question sans aucune arrière-pensée car l'opposition a vu encore une fois que ses propos étaient modifiés.

Monsieur le Maire demande à M. MUGERIN de revenir sur le rapport.

Julien MUGERIN demande à **Monsieur le Maire** de cesser de l'interrompre.

Monsieur le Maire ne l'interrompt pas. Il lui demande de respecter le déroulement de la séance, de revenir sur le rapport.

Julien MUGERIN signale que l'opposition a eu l'occasion, tout à l'heure, de voir à quel point ses propos avaient été déformés. Il espère qu'ils ne le seront plus et qu'une réponse précise sera apportée à sa question. Il n'a d'ailleurs pas obtenu de réponse concernant l'Hôtel de Ville. La réponse viendra comme d'habitude par un courrier qu'il ne reçoit jamais. La majorité municipale n'est pas sans savoir que le gouvernement a annoncé la suppression de la taxe d'habitation au fur et à mesure, pour un certain nombre de foyers. Les foyers ayant le moins de moyens se verront exemptés de la taxe d'habitation. M. MUGERIN souhaite connaître la vision sur les prochaines années par rapport à ces taux. Sans rien cacher à **Monsieur le Maire**, il est connu que ceux qui paieront encore une taxe d'habitation sur la Ville seront ceux qui auront les plus de moyens. Cette même logique consistera-t-elle à garder le même taux d'imposition, y compris pour ces foyers qui sont les plus aisés ? Par son discours, **Monsieur le Maire**, fait entendre qu'il n'apprécie pas ce que les élus de l'opposition représentent parce qu'ils sont capitalistes et autres.

Jean-Claude DE SOUZA a une question pour M. MUGERIN concernant la police municipale.

Julien MUGERIN indique qu'il ne s'agit pas de ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle à l'opposition qu'il y a un président de séance. Il lui demande de ne pas faire de diversion. Il la prie de respecter M. DE SOUZA qui a pris la parole.

Julien MUGERIN respecte M. DE SOUZA.

Jean-Claude DE SOUZA rappelle les propos de M. MUGERIN sur la police municipale, le parking et de l'extension de la Mairie qu'il estime quelque peu démagogique. À des propositions, il convient d'ajouter un macro chiffrage. Qu'est-ce qui est supprimé dans le prévisionnel ? Et pourquoi l'extension de la Mairie ? En raison du manque de place ? Quel est le chiffrage ?

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de passer au vote des taux. Il ne répondra pas à la question posée par l'opposition car elle n'a pas écouté un seul instant les différentes interventions, à savoir qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité communale jusqu'à la fin du mandat.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE les taux de la fiscalité directe pour l'exercice 2018 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2018	Taux 2018
Taxe d'habitation	NC	25.82 %
Foncier bâti	NC	24.90 %
Foncier non bâti	NC	37.54 %

Affaire 3.3 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'entretien, de création et de contrôle des aires de jeux, des équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune

Rapporteur : Olivier MATHIS

Il s'agit de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'entretien, de création et de contrôle des aires de jeux, des équipements sportifs ludiques et des sols sur le territoire de Plaine Commune. Pour l'instant, la municipalité contrôlait elle-même les installations sportives, les aires de jeux, les terrains d'évolution dans les différentes parties de la ville. Il est proposé de créer un groupement de commandes pour faciliter cette exploitation et pouvoir certainement obtenir de meilleurs prix, avec les villes d'Aubervilliers, Île Saint-Denis, Pierrefitte, Villetaneuse, Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune, comme cela a été fait dans d'autres domaines.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public d'entretien, de création et de contrôle des aires de jeux, des équipements sportifs ludiques et sols sur le territoire de Plaine Commune.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : AUTORISE le Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les marchés issus du groupement.

ARTICLE SIX : AUTORISE le Maire ou son représentant, à prendre toute mesure ou décision nécessaire à l'exécution des marchés, pour ce qui le concerne.

ARTICLE SEPT : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n°3.4 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations d'abattage, d'élagage, de taille d'arbres et de plantation d'arbres d'alignement sur le territoire de plaine commune
Rapporteur : Olivier MATHIS

Il s'agit du même principe de prestation d'abattage, d'élagage, de taille d'arbres et de plantation d'arbres d'alignement sur le territoire de Plaine Commune. Cette fois-ci avec les villes de l'île Saint-Denis, Pierrefitte, Villetaneuse, Saint-Denis et l'EPT Plaine Commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **36 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean- Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE)

ARTICLE UN : APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations d'abattage, d'élagage, de taille d'arbres et de plantation d'arbres d'alignement sur le territoire de Plaine Commune.

ARTICLE DEUX : APPROUVE la désignation de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune comme coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE TROIS : APPROUVE la désignation de la Commission d'appel d'offres du coordonnateur en tant que commission d'appel d'offres du groupement de commandes.

ARTICLE QUATRE : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ainsi que tout acte y afférent, et à prendre toutes les mesures d'exécution de la convention, pour ce qui le concerne.

ARTICLE CINQ : AUTORISE le Président de l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, ou son représentant, à signer les marchés, issus du groupement, et les notifier, en qualité de coordonnateur du groupement de commandes.

ARTICLE SIX : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure d'exécution du marché, pour ce qui le concerne.

ARTICLE SEPT : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 4.1 : Convention triennale d'objectifs 2018-2019-2020 entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues

Rapporteur : Angèle DIONE

Angèle DIONE explique que cette convention est un des objectifs pour 2018, 2019 et 2020 entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues. Ce projet associatif de Banlieues Bleues s'appuie sur trois piliers, dont le festival intercommunal, sa Dynamo, lieu de fabriques et de diffusion, et des activités musicales, un large dispositif d'action culturelle et d'éducation artistique accompagnant ces trois piliers. Chaque année au printemps, le festival accueille pendant quatre semaines des artistes de jazz qui sont davantage novateurs, sur des créations inédites, des découvertes, etc. Cette convention triennale intervient entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues. La commune de Stains accueillera sur son territoire un concert par an, sur une durée de trois ans et fixera sur le territoire des actions culturelles et musicales en partenariat avec les structures municipales et associations institutionnelles. Et en 2018, la commune allouera une somme d'environ 13 000 euros pour ces trois années. En conclusion, le conseil municipal est appelé à approuver, à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **35 voix pour** (M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE), et 1 non-participation au vote en qualité de membre du conseil intéressé (M. Azzédine TAÏBI))

ARTICLE UN : APPROUVE la convention triennale d'objectifs pour les années 2018- 2019-2020, entre la Commune de Stains et l'Association Banlieues Bleues,

ARTICLE DEUX : AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents et à procéder à son exécution.

ARTICLE TROIS : FIXE le montant de la subvention octroyée à l'Association Banlieues Bleues au titre de l'année 2018 à hauteur de 13 715,00 Euros TTC (treize mille sept cent quinze Euros toutes taxes comprises).

ARTICLE QUATRE : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 5.1 : Dénomination de la voie située derrière la médiathèque Louis Aragon de Stains

Rapporteur : Olivier MATHIS

Olivier MATHIS explique que se trouve derrière la médiathèque Louis Aragon, devant la résidence du château de la Motte, une voie de desserte dédiée notamment aux pompiers et une voie piétonne. Il faut la nommer, afin que les pompiers puissent s'y retrouver - et dans la mesure où chaque rue a un nom, comme il est de tradition dans le pays. Il est proposé de nommer cette allée « Allée Léo Ferré », chanteur que tout le monde connaît.

Monsieur le Maire estime qu'il s'agit d'un très bon clin d'œil, qui résonne bien avec la future médiathèque Louis Aragon. Léo Ferré, comme Jean Ferrat et d'autres artistes, a repris de très belles poésies de Louis Aragon. C'est une belle référence. Léo Ferré aimait à dire *que « ce n'est pas le mot qui fait la poésie, c'est la poésie qui fait le mot »* - une très belle citation. Il s'agira donc de l'Allée Léo Ferré, juste à côté de la médiathèque Louis Aragon. Monsieur le Maire donne la parole à Mme GOUREAU.

Marie-Claude GOUREAU procède à la lecture du texte suivant :

« Dénomination d'une voie, oui mais...

Un petit rappel, Monsieur le Maire. Lors du Conseil municipal du 21 décembre 2017, je vous ai demandé, Stains Pour Tous vous a demandé pourquoi la demande de renommer la Maison du Temps Libre, « Maison du Temps Libre Olivier Abderide » n'était pas à l'ordre du jour, vous m'avez répondu avec mépris : « Je ne répondrai pas à cette question, ce n'est pas à l'ordre du jour. »

Aujourd'hui encore, rien n'est à l'ordre du jour. Dois-je vous rappeler Monsieur le Maire, vous qui connaissez si bien notre ville, que beaucoup de nos structures portent un nom ? Paul Eluard, Xenakis, Mumia Abu-Jamal, Saint-Just, Angela Davis, Aragon, Sasaki, Louise Michel, Coulon, Lamy, Samba Diakité, etc.

Vous allez comme d'habitude me répondre : « Pas à l'ordre du jour. » Ou bien comme Monsieur MACRON : « Je ne réponds pas aux questions annexes. »

Monsieur le Maire, quand il s'agit de nommer vos amis Monsieur et Madame Barghouti citoyens d'honneur, là, vous ne perdez pas de temps.

Alors aujourd'hui encore, Monsieur le Maire, le groupe Stains Pour tous vous demande de bien vouloir répondre favorablement à cette pétition et donc de mettre au prochain Conseil municipal cette affaire. »

Angèle DIONE fait remarquer que ce mandat n'a jamais connu autant de nominations de voies pour les femmes. Elle rend hommage à cet effort et demande que les noms des femmes soient davantage utilisés pour les rues ou les équipements, afin de rétablir un équilibre dans l'espace public. Elle ajoute qu'à Stains, l'histoire des femmes a fait son identité. Elle transparait à travers la Ville. C'est une histoire qui leur ressemble. Dénommer une rue est une question très démocratique qui a toujours été pratiquée avec les habitants. Il faut respecter la population.

Evelyne SEEGER est choquée.

Monsieur le Maire demande à M. SEEGER de ne pas faire semblant d'être choquée. Il ne répondra pas aux provocations de Mme GOUREAU. Elle est certainement la porte-parole du collectif.

Marie-Claude GOUREAU répond par la négative.

Monsieur le Maire se demande alors pourquoi elle intervient sur cette question. Il ne répondra pas à cette provocation. Il demande à Mme GOUREAU de faire preuve de respect, de décence envers le regretté disparu Olivier ABDERIDE, envers sa famille et son épouse que Monsieur le Maire connaît très bien. Il est souvent en contact avec elle. Il lui demande de cesser sa démagogie en voulant utiliser cette affaire à des fins politiciennes - ce qui est vraiment regrettable, mais pas surprenant de sa part.

Marie-Claude GOUREAU estime que c'est lamentable.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **28 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN (par mandat), Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR (par mandat), M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE (par mandat), Mme Karina KELLNER (par mandat), Mme Nadia ZEHOU (par mandat), M. Lamine SAÏDANE (par mandat), Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI (par mandat), M. Erol ERSAN (par mandat), Mme Favella HIMEUR (par mandat), Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE) et **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA (par mandat), Mme Sylvie JEANNOT, Madame Teragi CHEVET, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE),

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de dénommer comme suit :

- « allée Léo Ferré » la voie réalisée derrière la médiathèque Louis Aragon entre la rue René Dumont et la rue des Parouzets.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé
la séance publique est levée à vingt-deux-heures et vingt-cinq minutes



Le secrétaire
Jean-Claude DE SOUZA



Le Maire
Azzédine TAÏBI